



corevih  
Lyon - Vallée du Rhône

Comité de coordination régionale de lutte contre le VIH



## Compte-rendu du Bureau du COREVIH LVdR

Lundi 20 janvier 2025 – 18 h 00

Visio conférence

Membres du bureau présents : Mr J.M. Livrozet - Mr P. Chiarello - Mme A. Pabingui-Gondje - Mme V. Bourdin –  
Membres du Bureau excusés : Mme S. Vanderschilt (Procuration JM Livrozet) - Mr C. Chidiac - Mme F. Brunel Dalmas  
Coordination : Mme S. Dompont

Début de séance 18h00

### 👉 **Approbation du budget final 2024**

*Dr Jean-Michel LIVROZET*

Cf diaporama.

Le COREVIH termine l'année avec un déficit qui est dû à l'augmentation des frais de gestion des HCL qui passent de 10% de la dotation ARS à 15% du total des dépenses.

Cette augmentation a été annoncée lors du RV de la coordinatrice avec le Service des Finances des HCL le 26 novembre 2024. De ce fait le COREVIH n'a pas pu anticiper cette dépense supplémentaire.

*Vote : Budget final approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.*

### 👉 **Approbation du budget prévisionnel 2025**

*Dr Jean-Michel LIVROZET –*

Cf diaporama.

Il est à noter que ce budget sera clos le 15 mars 2025 à la disparition des COREVIH. Un nouveau budget prévisionnel sera proposé et voté par le nouveau Bureau du CORESS.

Un versement de 20 000€ à l'ALS en charge des remboursements des frais des membres du COREVIH est prévu. Madame Bourdin demande que soit noté sur l'avenant à venir qu'en cas de solde positif de ce versement au 31 décembre 2025, il vienne en déduction du versement qui sera effectué en 2026.

Enfin une convention détaillée sera établie afin de justifier auprès de l'ARS du versement de 5000€ annuels à Datiseni correspondant à la prestation du chargé de mission « migrants »

*Vote : Budget prévisionnel adopté à l'unanimité des présents ou représentés.*

### 👉 **Mise à jour du règlement intérieur du COREVIH LVDR**

*Dr Jean-Michel LIVROZET*

Cf diaporama.

La dernière mise à jour de ce RI date de 2020.

Nous modifions ce jour les modalités de candidatures et cessations de mandat comme suit :

**« Article 3 – Bureau du COREVIH**

Conformément aux dispositions réglementaires, le Bureau du comité est constitué de dix membres au maximum, dont le président et le vice-président et deux membres de chacun des 4 collèges

### **Modalités d'élections du/ de la Président.e, du /de la vice-président.e et des membres du Bureau lors de la réunion plénière d'installation en présence de l'ARS**

Seuls les titulaires peuvent présenter leur candidature à la présidence, vice-présidence et au bureau.

Un appel à candidature est organisé par la coordination, ~~quinze-jours~~ **3 semaines** avant la date de la plénière d'installation auprès de tous les membres titulaires du Comité. La limite des candidatures est de ~~7-jours~~ **15 jours** avant le scrutin. Chaque candidat ~~peut~~ **doit** envoyer une profession de foi à diffuser par la coordination.

Après la date limite de dépôt, les candidatures enregistrées sont adressées à l'ensemble des membres titulaires et suppléants accompagnées des professions de foi des candidats par voie électronique.

**Le/la Président.e est élu.e**, parmi les candidats enregistrés, à la majorité relative des suffrages exprimés (plus grand nombre de voix). En cas d'égalité, un nouveau tour de scrutin est organisé entre les candidats ex-aequo.

**Le/la vice-président.e est élu.e**, parmi les candidats enregistrés, à la majorité relative des suffrages exprimés (plus grand nombre de voix). En cas d'égalité, un nouveau tour de scrutin est organisé entre les candidats ex-aequo.

**Les huit autres membres du Bureau** sont élus, parmi les candidats enregistrés, à la majorité relative des suffrages exprimés (plus grand nombre de voix). En cas d'égalité, un nouveau tour de scrutin est organisé entre les candidats ex-aequo.

En cas de cessation de ses fonctions au sein du Bureau pour tout motif, le membre du Bureau concerné ne pourra pas être remplacé par son suppléant.

En cas de cessation du mandat **du/ de la Président.e**, l'intérim de ses fonctions est assuré par le/ **la vice-président.e** jusqu'à l'élection **d'un.e nouveau. elle président.e**, laquelle devra intervenir au cours d'une réunion extraordinaire du comité dans les plus brefs délais suivant la cessation de fonction.

En cas de cessation du mandat de vice-président.e, le Bureau choisit parmi ses membres celui qui assurera l'intérim jusqu'à l'élection **d'un.e nouveau.elle vice-président.e**, laquelle devra intervenir au cours d'une réunion extraordinaire du comité dans les plus brefs délais suivant la cessation de fonction. »

### **Point d'étape futur CORESS**

*Dr Jean-Michel LIVROZET*

Le mail d'appel à candidature de membre de CORESS est prêt à être envoyé aux différents futurs partenaires.

Le listing des adresses mail a été fait avec l'aide de l'ARS en incluant en plus de nos membres de COREVIH et partenaires actuels, les structures ou partenaires œuvrant dans le champ des nouvelles missions des CORESS.

Valérie Bourdin a fait un mail qui sera adressé aux unités sanitaires ainsi qu'aux directions des établissements pénitentiaires.

L'envoi de ces documents est prévu dans les prochains jours. Les candidatures sont attendues avant le 7 février 2025.

La liste des membres qui aura été choisie par le Bureau devra être transmise à l'ARS dans la semaine du 17 au 21 février. La mise à la signature du DG ARS devra être faite le 10 mars au plus tard.

Le décret de nominations des membres paraîtra le 15 mars 2025.

La plénière pour l'élection du/de la Président.e et du/ de la vice-président.e et la mise en place du Bureau devrait avoir lieu dans les 15 jours qui suivent.

### **Prochaine réunion : plénière du COREVIH LVDR**

**mardi 4 février 2025 à 18 heures – Siège Administratif des HCL- Quai des Célestins.**